



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 novembre 2015

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 26 novembre 2015

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 26 novembre 2015 les deux points suivant :

1. Demande de réintégration du programme wallon de Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
2. Proposition de planifier et de coordonner pour l'an prochain le passage d'un pressoir mobile pour les pommes et les poires à Bertrix

Vous trouverez en pages suivantes quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1/ Demande de réintégration du programme wallon de Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

En 1997, la Commune de Bertrix signalait un Plan Communal de Développement de la Nature.

Le portail de Wallonie explicite clairement ce qu'est un PCDN (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158>).

Un PCDN est un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

« Derrière cette dénomination officielle, se cache un groupe de citoyens passionnés par la Nature et prêts à remonter leurs manches (au propre et au figuré !) pour la préserver.

Le PCDN est sous la tutelle de la Commune, mais toute personne, qu'elle représente une association, un métier, une activité, un hobby, ou soit simple citoyen y est la bienvenue.

Les responsables communaux, naturalistes, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, amoureux de la nature... chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes y échangent leurs points de vue et élaborent un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité »

Chaque commune élabore et développe son propre plan, selon les caractéristiques des milieux et des acteurs présents sur son territoire.

Le PCDN est un processus participatif centré sur deux objectifs :

- *la réalisation de projets,*
- *la sensibilisation continue de l'ensemble de la population.*

En 2002, le Collège communal de Bertrix informait le DNF de sa décision de ne pas relancer le PCDN.

Au vu des objectifs de ce programme, des subsides y alloués et des multiples bénéfices (pour la faune, la flore, mais aussi la population bertrigeoise) engendrés par la mise en place d'un tel programme, nous proposons que la Commune prenne les contacts utiles pour adhérer à nouveau au PCDN.

Proposition de délibération

« Considérant que maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal doit être un objectif de l'autorité communale dans le volet de ses compétences en matière environnementale,

*Considérant que le fait de signer un Plan Communal de Développement de la Nature répond à cet objectif,
Considérant que l'adhésion au PCDN permet à la Commune de bénéficier d'un soutien financier et d'une expertise de professionnels de l'environnement,
Le Conseil communal de Bertrix, réuni en sa séance du 26 novembre 2015, invite le Collège à prendre les contacts utiles afin d'adhérer au programme de Plan Communal de Développement de la Nature. »*

2/ Proposition de planifier et de coordonner pour l'an prochain le passage d'un pressoir mobile pour les pommes et les poires à Bertrix

Nombreux sont les Bertrigeois qui se déplacent chaque année pour faire presser leurs pommes, voire leurs poires à Rachecourt, Virton, Orsinfain ou ailleurs. Des tonnes de fruits font ainsi des kilomètres pour se faire presser et revenir à l'état liquide.

Depuis plusieurs années, il est possible de faire venir dans les communes un pressoir mobile qui, moyennant prise de rendez-vous, peut en une journée presser une quantité importante de fruits (à titre d'exemple, la société Mobipresse produit 800 litres/heure).

Ce service mobile permet un gain de temps pour chaque utilisateur (qui devrait se rendre à Bertrix plutôt qu'ailleurs) et un gain environnemental dû à la réduction des trajets.

Ces sociétés se déplacent moyennant la garantie de disposer d'un minimum de fruits (7.000 kg pour Mobipresse).

Nous pensons que la Commune pourrait jouer un rôle dans cette démarche en coordonnant le passage d'un pressoir mobile à Bertrix avec l'une ou l'autre société offrant ce service. Ce serait tout bénéfique pour les bertrigeois et leur environnement.

Nous proposons donc que la Commune prenne contact avec plusieurs services de presse mobile, compare les conditions et les prix, choisisse le plus intéressant et planifie, coordonne le passage fin 2016.